

Un Salonais au tribunal pour un jet de confettis.

Le Député Zulesi utilise la Justice pour intimider les administrés en désaccord avec sa politique.

Un habitant de Salon-de-Provence sera jugé le 16 avril 2024 au tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence.

Nous vous invitons à signer la [pétition contre l'instrumentalisation de la Justice](#) et à un **rassemblement de soutien** le 16 avril à 13h, devant le Tribunal d'Aix. (40 Bd Carnot)

En avril 2023, le Député Zulesi a déposé **plainte pour violences, ayant entraîné 15 jours d'ITT** (Incapacité Totale de Travail), disant avoir été touché par un jet "de confettis", lors d'un rassemblement contre la réforme des retraites.

Le citoyen visé, Alexandre Beddock, a été interrogé plusieurs heures au commissariat. La police a aussi tenté de perquisitionner son domicile, souhaité relever ses empreintes digitales et ADN, et a dissuadé un témoin de la scène de déposer une main courante.

L'acharnement judiciaire orchestré par le Député ne s'arrête pas là. Une nouvelle plainte, pour "usurpation d'identité", a été déposée contre le même citoyen. Ceci après que le Député ait affirmé auprès de la police, de manière mensongère d'après *MediaPart*, qu'Alexandre B. aurait usurpé l'identité d'un journaliste de Besançon.

Nous nous inquiétons des agissements du député. Ceux-ci s'inscrivent dans un climat général de répression politique. Attaquer et cibler de la sorte des citoyens, en tentant d'intimider et décourager toute opposition ou expression politique, est contraire aux principes démocratiques.

Police et Justice sont des services publics financés par l'ensemble des citoyens, et appartiennent à toutes et tous. Ils ne doivent pas être instrumentalisés par les élus à des fins personnelles ou politiques.

Nous vous invitons à signer la [pétition contre l'instrumentalisation de la Justice](#).

Notes:

- Une journaliste de *La Provence* présente sur place lors du rassemblement a qualifié la manifestation de "pacifique"
- Selon *Marsactu*: le député s'est rendu auprès du médecin de son village d'enfance, et ce une semaine après les faits, pour obtenir **15 jours d'ITT**. Ceci ne l'a pas empêché de partir à Paris, Bordeaux, et de participer à un tournoi de foot.
<https://marsactu.fr/salon-de-provence-la-casserolade-de-la-fete-de-la-fraise-se-rejouera-au-tribunal/>
- Selon *MediaPart*: la plainte pour usurpation d'identité aurait été téléguidée par le député, et reposerait sur de fausses allégations:
<https://www.mediapart.fr/journal/france/280523/casserolade-salon-de-provence-et-vraie-fausse-homonymie-une-etonnante-plainte-vise-un-militant>